



CSNDG

NOTICE AU PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DANSE SUR GLACE 2017/18

ET DE COMMUNICATIONS CSNDG AVEC APPLICATION AU 1^{er} JUILLET 2017

APRES VOTE EN AG

Cette notice résume les modifications ou ajustements réglementaires pour la prochaine saison.

Cette notice est sujette à des mises à jour jusqu'au jour de l'AG.

Il en va de même pour les différents documents préparatoires à l'AG téléchargeables sur le site.

Des erreurs existent certainement (fautes, erreurs de numérotations, incompatibilité de règles). Merci de les signaler à : csndg@csndg.org.

Le document Règlement Intérieur danse sur glace – édition 2017/18 fait la synthèse des travaux de la Commission des Règlements, validés par la CSNDG et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des Clubs de Danse sur Glace. Cette note a pour objet de commenter ce document et les travaux effectués.

Le document présente en souligné/rayé les modifications proposées par rapport à l'édition 2016/17. Ces modifications sont justifiées par la présente notice.

A. RAPPELS

Depuis la saison 2011/2012, les Danses Imposées ont été retirées du Règlement. Elles sont disponibles en téléchargement sur le site de la CSNDG www.csndg.org onglet Règlement Intérieur.

De même, les Communications ISU et non ISU ne sont plus incorporées au Règlement et il n'y sera plus fait référence. Elles sont disponibles en téléchargement sur le site de la CSNDG, rubrique Communications.

Il demeure des imperfections de forme et de numérotation des paragraphes qui seront corrigées à l'édition définitive. L'édition définitive comportera par ailleurs les modifications rendues nécessaires, le cas échéant, par l'adoption par l'Assemblée Générale des Clubs de la FFSG de modifications aux Statuts et au Règlement Intérieur de la FFSG.

Les modifications aux Règles ISU seront prises en compte dans la mise à jour du présent règlement avant sa parution.

B. RECOMMANDATIONS DU CONSEIL FEDERAL

Suite à l'échange entre le Conseil Fédéral et la CSNDG, le 20 mai 2017, sur le Règlement Intérieur 2017/2018 le Conseil Fédéral a formulé des recommandations :

- Remplacer "Règlement Général des Officiels d'Arbitrage" par "Règlement Intérieur des Officiels d'Arbitrage"
- Le terme "Opérateur Vidéo" renvoie à un statut d'Officiel d'Arbitrage. Il convient d'employer le terme « vidéaste ».
- Suppression de la traduction des Règles ISU portant sur l'inéligibilité ISU (règle ISU 102 et 103), sur les exhibitions (règle ISU 365)
- Le format des jurys a été décrété par le BE et entériné par le CF. Il convient de faire un renvoi vers le chapitre "COMPOSITION DES JURYS" dans le Règlement Intérieur des Officiels d'Arbitrage".

La CSNDG a choisi de laisser les configurations car le Règlement Intérieur des Officiels d'Arbitrage ne prend pas en compte les configurations liées au jugement des danses imposées pour certaines catégories.

- Adapter (pour plus de cohérence avec les autres disciplines) la terminologie des catégories officielles ISU : Seniors, Juniors, Novices.

La CSNDG n'y est pas favorable car la catégorie Novices en France n'est pas explicite en rapport avec l'appellation Cadets. Il est cependant fait référence que la catégorie Cadet correspond au niveau Advanced Novices (pour les catégories ISU).

- Les règles de sélection aux Elites et aux Masters font parties du chemin de sélection de la DTN.

Dans le Règlement Intérieur CSNDG, il est déjà précisé que les conditions de participation sont déterminées par la Direction Technique Nationale. Il est rajouté la précision "dans le chemin de sélection",

- Il est rappelé qu'une modification sur le règlement sportif ayant des conséquences plus coercitives sur les patineurs pour la saison 2018/2019 doivent être votées en AG de la discipline et si cette modification doit s'appliquer la saison prochaine suivant l'AG (saison 2017/2018), un deuxième vote doit être effectué (cf. règlement intérieur et statuts).

Cette remarque concerne la Règle "3.4.4 Compétitions du Tournoi de France – Règles de participation et épreuves paragraphe 6) a) i" (Conditions de niveau de Tests pour les Tournoi de France Catégorie Benjamin Solo 1^{ère} Année)

C. AJUSTEMENTS OU CHANGEMENTS PROPOSES DANS LE REGLEMENT INTERIEUR

Règles impactées	Argumentaire
1.1 Définitions	Tous les changements sont liés à des ajustements de la réglementation ISU sortie après l'édition du Règlement Intérieur (décisions du Congrès ISU 2016)
1.2.3 Notation des Danses Imposées (Règle ISU 708) 3) Déductions : e. Restrictions de Musique pour catégories non ISU h. Non fourniture de la musique de la danse imposée	Intégration de la Communication 226
1.3.1 Instructions générales pour la Short Dance (Règle ISU 709, paragraphe 1) b.	Ajustements de la réglementation ISU sortie après l'édition du Règlement Intérieur (décisions du Congrès ISU 2016)
1.4.1 Instructions générales pour la Danse Libre (Règle ISU 710, paragraphe 1) c. ii g. i.	Ajustements de la réglementation ISU sortie après l'édition du Règlement Intérieur (décisions du Congrès ISU 2016)
1.4.1 5) Danse Libre Couple Benjamin	Clarification nombre de portés dans cette catégorie
1.4.4 Notation de la Short Dance, de la Danse Libre et de la Danse d'Interprétation Solo (Règle ISU 711) 2) Score des Composants de Programme	Ajustements de la réglementation ISU sortie après l'édition du Règlement Intérieur (décisions du Congrès ISU 2016)
2.1.2 Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace 5) b iv	Précisions sur la mise à jour de l'annuaire
2.1.6 Indemnités	Cette règle rassemble les points liés aux indemnités
3.1.2 Types de Compétitions en France 2) 3)	Précisions sur Championnats de Ligue et Championnats de Ligue Solos
3.2.1 Détermination des lieux et dates des Compétitions Nationales, des Compétitions du Tournoi de France, des Compétitions du Tournoi Interrégional, des Championnats de Ligue et Championnats de Ligue Solos 1) c.	Précision sur cahier des charges
3.3.3 Désignation des Officiels c. Officiels de Compétition	Précisions des conditions d'intervention des Officiels de Compétitions

<p>3.3.4 Composition et configuration des Jurys</p>	<p>Cette règle précise que la composition des Jurys est prévue en annexe du Règlement Intérieur des OA. Les configurations des Jurys ont été laissées car le Règlement Intérieur des Officiels d'Arbitrage ne prend pas en compte les configurations liées au jugement des danses imposées pour certaines catégories.</p>
<p>3.3.11 Feuille de Contenu de Programme</p>	<p>Précision sur envoi de la Feuille de Contenu de Programme</p>
<p>3.4.1 Championnats de France et Masters - Règles de participation et contenu technique 1) ii 2) ii 3) ii 5) a. i</p>	<p>Précisions sur score minimum</p>
<p>VOTE EN AG 3.4.1 Championnats de France et Masters - Règles de participation et contenu technique 3) a. iv</p>	<p>Un couple ayant participé à au moins un Grand Prix Junior lors de la saison en cours ne peut plus concourir au Championnat de France Cadet cette saison-là.</p>
<p>3.4.2 Championnats de France Solos - Règles de participation et contenu technique 3) d.</p>	<p>Précision sur les substitutions</p>
<p>DOUBLE VOTE EN AG 3.4.4 Compétitions du Tournoi de France – Règles de participation et épreuves 6) a) i</p>	<p>Benjamins 1^{ère} année : posséder le Test Fédéral préparatoire (au lieu de préliminaire) à compter du 1^{er} juillet 2017, ... Cette règle est proposée en raison d'un nombre important de patineurs inscrits en Benjamins 1^{ère} année ; les derniers patineurs au classement étaient d'un niveau très faible. Le premier vote se fera pour une application au 1/07/2018. S'il est favorable, un second vote sera effectué pour une application au 1/07/2017.</p>
<p>VOTE EN AG 3.4.4 Compétitions du Tournoi de France – Règles de participation et épreuves 7) a) i</p>	<p>Minimes 1^{ère} année : posséder le Test Fédéral prébronze (au lieu de préparatoire) à compter du 1^{er} juillet 2018, ... Cette règle est proposée pour harmoniser les conditions entre les 1^{ère} et 2^{ème} années</p>
<p>VOTE EN AG 3.4.4 Compétitions du Tournoi de France – Règles de participation et épreuves 8) a) i</p>	<p>Cadets 1^{ère} année : posséder le Test Fédéral bronze (au lieu de prébronze) à compter du 1^{er} juillet 2018, ... Cette règle est proposée pour harmoniser les conditions entre les 1^{ère} et 2^{ème} années</p>

<p>VOTE EN AG</p> <p>3.4.4 Compétitions du Tournoi de France – Règles de participation et épreuves 6) a) iii 7) a) iii 8) a) iii 9) a) iv</p>	<p>Si lors de l'inscription à la première journée du Tournoi de France (TdF 1A + 1B), le nombre cumulé de patineurs inscrits des deux années est inférieur à 40, ces deux catégories seront regroupées dans une seule et même catégorie pour l'ensemble des Tournois de France. Si ce changement est adopté, cela entraînera des modifications sur la constitution des listes de sélection.</p>
<p>3.4.2 Championnats de France Solos - Règles de participation et contenu technique 3) c.</p>	<p>Mise à jour si Règle 3.4.4 regroupement des deux catégories d'âge adoptée</p>
<p>3.4.3 Coupe de France Solos - Règles de participation et contenu technique 1) 3)</p>	<p>Mise à jour si Règle 3.4.4 regroupement des deux catégories d'âge adoptée</p>
<p>VOTE EN AG</p> <p>3.4.4 Compétitions du Tournoi de France – Règles de participation et épreuves 7) 8) 9) 10)</p>	<p>Règles de participation : intégration des niveaux de Test de Danse Libre dans les niveaux de Tests requis.</p>
<p>VOTE EN AG</p> <p>3.4.4 Compétitions du Tournoi de France – Règles de participation et épreuves 9) Solos Juniors</p>	<p>Posséder le Test Fédéral bronze Standard de Danses Imposées ou Solo et au moins avoir validé une des Danses Imposées du Test Fédéral argent Standard de Danses Imposées ou Solo, ou le Test Fédéral argent Standard de Danse Libre au 1^{er} juillet 2017</p>
<p>VOTE EN AG</p> <p>3.4.4 Compétitions du Tournoi de France – Règles de participation et épreuves 11) Niveau de Test Fédéral requis</p>	<p>Le niveau de Test Fédéral s'apprécie le lundi qui précède la première participation de la saison à une Compétition du Tournoi de France (au lieu de 4 semaines).</p>
<p>3.4.7 Compétitions du Tournoi Interrégional 3) Couples prébronze Plus</p>	<p>Précision déjà présente dans Communication des Ages et intégrée dans le RI : Le couple ne doit pas répondre aux conditions d'âge de la catégorie Couples benjamins.</p>
<p>3.4.7 Compétitions du Tournoi Interrégional 12) 13) 14) 15)</p>	<p>Intégration des niveaux de Tests de Danse Libre dans les conditions de participation. Valable si 3.4.4 paras 7, 8, 9 et 10 votés.</p>
<p>3.4.7 Compétitions du Tournoi Interrégional 14)</p>	<p>Le patineur ne doit pas avoir validé une des danses du Test Fédéral argent Standard de Danses Imposées ou Solo (au lieu de bronze), ou le Test</p>

	Fédéral argent de Danse Libre ou plus. Valable si 3.4.4 para 9 votée.
VOTE EN AG 3.4.7 Compétitions du Tournoi Interrégional 23)	Le niveau de Test Fédéral s'apprécie le lundi qui précède le premier jour de la compétition au lieu du mois précédent
3.5.4 Musiques 1) a.	Mise à jour du règlement pour prendre en compte le choix possible de la musique de la Danse Imposée pour les catégories non ISU (intégration de la Communication 226)
3.5.7 Passage en Compétition 1) 3)	Ajustements de la réglementation ISU suite au Congrès ISU 2016
3.5.10 Marques commerciales	A la demande du Conseil Fédéral, a été supprimée la traduction des Règles ISU portant sur l'inéligibilité ISU (règle ISU 102 et 103), sur les exhibitions (règle ISU 365). La CSNDG a souhaité laissé la Règle sur les marques commerciales qui est donc reprise ici.
3.6.2 Mode de calcul	Ajustements de la réglementation ISU suite au Congrès ISU 2016
VOTE EN AG 3.6.3 Détermination du résultat par Club pour une Compétition 2)	Pour plus de précision et d'équité dans le calcul des points par club, les cas des patineurs ne s'entraînant pas dans le club de licence sont prévus.
VOTE EN AG 3.6.3 Détermination du résultat par Club pour une Compétition 3)	Une Eligibilité au classement du Championnat de France des Clubs est proposée. Par équité, il n'est pas normal que des clubs ne développant pas la danse sur glace au niveau des jeunes mais hébergeant des compétiteurs soient classés dans ce championnat.
4.3.3 Incidence de la validation complète du Test préparatoire ou pré-bronze en compétition officielle	Précision : la validation automatique du test préparatoire ou pré-bronze (Standard ou Solo) en compétition officielle entraînera la validation automatique des médailles inférieures conformément à la règle 4.3.2.
4.4.5 Inscriptions à un Test Fédéral b.	Un candidat ayant échoué à un Test Fédéral ne peut se représenter à ce Test Fédéral avant un délai de cinq jours (au lieu de quinze jours)

D. AJUSTEMENTS OU CHANGEMENTS PROPOSES DANS LES DIFFERENTES COMMUNICATIONS

COMMUNICATION AGES / CATEGORIES - 2017/2018

- Pas de changement dans les catégories cette saison.
- Les conditions de participation, notamment de niveau de tests ne figurent plus sur cette communication mais un rappel des règles s'y référant apparaissent.

COMMUNICATION DIRECTIVES TECHNIQUES CSNDG – SAISON 2017/2018

- A compter de la saison 2017/2018, la CSNDG éditera une Communication spécifique pour les Adultes.
- La page 8 sera à mettre à jour si les changements proposés à la Règle 3.4.4 sont votés en AG.

COMMUNICATION MUSIQUES DE DANSES IMPOSEES 2017/2018

- L'expérimentation de proposer le choix des musiques de danses imposées pour les catégories Solos Minimales ayant rencontré une très large adhésion, cette possibilité est étendue à toutes les catégories du Tournoi de France (solos et couples) et aux Compétitions Nationales associées.

COMMUNICATION RENCONTRES INTERREGIONALES

- Les conditions de participation (âge et niveau maximum de test) apparaissent.

COMMUNICATION EXIGENCES DES REGLES TECHNIQUES A VALIDITE CONSTANTE AU 1/07/2017

Pour plus de facilité dans la consultation, un sommaire avec liens hypertextes a été ajouté en début de Communication.

1. Echelle des Valeurs des Danses Imposées Non ISU

- Décomposition d'une séquence de la Danse Majeure en deux sections (entre les parties arrière et avant). En effet, il y a souvent des différences sensibles entre le niveau de patinage en avant et en arrière pour les patineurs. Les juges n'avaient qu'une Note d'Exécution pour évaluer la séquence complète. Il y aura désormais deux Notes d'Exécution par séquence, facilitant ainsi une évaluation différenciée entre les parties avant et arrière. De plus, en cas de chute ou d'accroc, le patineur ne sera plus pénalisé que sur la section concernée.

3. Guide de notation pour les Notes d'Exécution des Sections en Danses Imposées Couple non ISU

- Précisions sur le nombre de pas hors mesure.

4. Guide de notation pour les Notes d'Exécution des Sections en Danses Imposées Solo

- Précisions sur le nombre de pas hors mesure.

7. Echelle de Valeurs des Eléments Requis en Danse Libre Couple non ISU

- Création d'un niveau de base en Séquence de Pas.

8. Echelle de Valeurs des Eléments Requis en Danse Libre Solo et Danse d'Interprétation Solo

- Création d'un niveau de base en Séquence de Pas.
- Création d'un niveau 4 pour les Pirouettes Solo (le niveau 4 a la valeur de l'ancien niveau 3).

9. Description des Niveaux de Difficultés des Eléments Requis pour Danse Libre Couple non ISU :

- 9.1 Pirouette : précision sur position de la jambe libre en Position Allongée.
- 9.2 Séquence de Pas : définition du niveau de base et meilleure progressivité entre niveau 1 et 2.
- 9.3 Pose Synchronisée : précision sur position de la jambe libre en Attitude.
- 9.4 Attitude Synchronisée : précision sur position de la jambe libre en Attitude.

- 9.5 Twizzles Synchronisés : précisions sur obtention des niveaux.

10. Description des Niveaux de Difficultés des Éléments Requis pour Danse Libre Solo et Danse d'Interprétation

Solo :

- 10.1 Pirouette Solo : précision sur position de la jambe libre en Position Allongée.
- 10.1 Pirouette Solo : instructions pour obtention des niveaux 3 et 4 avec définition des caractéristiques d'Entrée / de Sortie.
- 10.2 Pirouette Combinée Solo : précision sur position de la jambe libre en Position Allongée.
- 10.1 Pirouette Combinée Solo : instructions pour obtention des niveaux 3 et 4 avec définition des caractéristiques d'Entrée / de Sortie.
- 10.5 Séquences de Pas Solos : précisions sur les ajustements des Niveaux de Difficultés et création de définitions additionnelles pour clarification.
- 10.5 Séquences de Pas Solos : définition des niveaux de base et niveau 1 ; précision pour obtention du niveau 3 ou 4 (au moins deux rotations pour Double Twizzle).
- 10.6 Pose (uniquement pour les adultes) : précision sur position de la jambe libre en Attitude.
- 10.8 Attitude : précision sur position de la jambe libre.
- 10.9 Attitude Combinée : précision sur position de la jambe libre.
- 10.10 Attitude avec changement de carre : précision sur position de la jambe libre.

COMMUNICATION TARIFS 2017/2018

- Aucun changement n'est proposé.

COMMUNICATION CAHIER DES CHARGES ORGANISATION CHAMPIONNATS / COMPETITIONS

- Mise à jour du cahier des charges.
- Précisions apportées pour aider l'Organisateur.

INFO CALENDRIER PROVISoire 2017 / 2018

- Elaboration selon procédure décrite dans la Communication CSNDG 229.